REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 20261103-1

L'an deux mille vingt-six et le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme BOCHATON Isabelle, Mme NEPLAZ Sandra, M. BECHET Hervé, M. THIERY Benoit, M. COMPOIS Alexandre.

Date de la convocation
27 octobre 2026

Absents : Mme SERVOZ Nathalie (pouvoir à Mme SERVOZ-COCHARD Nadine).

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, comme chaque année, le Conseil Municipal se détermine sur l'organisation de la cérémonie et du repas du 11 novembre (lieu d'accueil et participation financière demandée aux convives).
Cette année encore, il est envisagé que les trois communes de Champanges, Féternes et Larringes se regroupent pour le repas, organisé par la commune de Champanges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Fixe la participation financière demandée aux convives à 22.00 € (vingt-deux euros).

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 3 novembre 2026

Le Maire

Georges BLANC

Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS

Acte rendu exécutoire après télé-transmission en Sous-Préfecture le - 4 NOV. 2026
et mise en ligne sur le site internet de la commune le - 4 NOV. 2026
Le Maire

Georges BLANC